

D.G.D. - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

PIECES A FOURNIR POUR L'EXTENSION DES HORAIRE D'OUVERTURE

**AVANT FIN AVRIL
PAR COURRIER EN UN EXEMPLAIRE**

- Lettre de demande de subvention
- Délibération du conseil municipal ou de l'autorité délibérante pour un groupement de communes, s'engageant sur le coût TTC de l'opération,
- Budget prévisionnel sur 5 ans daté et signé
- Tableau précisant la ventilation des postes et le coût des emplois, etc.
- Programme scientifique et culturel (éducatif et social) (insistant particulièrement sur l'articulation entre le projet d'extension des horaires d'ouvertures et le projet culturel porté par la bibliothèque
- Note d'opportunité,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Numéro Siret

POUR UN RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION

Il vous faut justifier, chaque année, la subvention des extensions des horaires d'ouverture en nous transmettant :

- un tableau budgétaire des dépenses effectives visées par le Maire et le Contrôleur financier
- les factures de fonctionnement déjà engagées,
- un courrier de demande mentionnant l'année aidée
- une délibération ou décision
- plan de financement à jour mentionnant les années subventionnées
- RIB et numéro SIRET